



Département du
Haut-Rhin

Arrondissement
de Ribeauvillé

Nombre des
Membres
du Conseil
Municipal
élus :
15

Nombre des
Membres
qui se trouvent
en fonction :
15

Nombre des
Membres
qui ont assisté
à la séance :
14

COMMUNE DE FRELAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 avril 2014

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Aurélien ANCEL, M. Jean-Claude BARADEL,
M. Jean Louis BARLIER, M. Michel BATOT, Mme Virginie
BECOULET, Mme Sylvie BERTRAND, M. Christian COUTY,
M. Patrick FEIG, Mme Séréna JUNG, Mme Laëtitia KAMPER,
Mme Véronique KLOSS, M. Roger STOFIQUÉ,
Mme Martine THOMANN, Mme Christiane WERTENBERG.

Membres absents excusés :

M. Jean-Claude VILMAIN (procuration donnée à M. Jean-Louis
BARLIER)

La séance est ouverte à 20h25.

Le Maire informe l'assemblée des points rajoutés à l'ordre du jour. Il n'est pas fait opposition à débattre de ces derniers.

Délibération N°1 :

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2014.

- Vu le Code Général des collectivités territoriales
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2014.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°2 :

Approbation du compte administratif et du compte et du compte de gestion 2013 – budget principal

A la clôture de l'exercice 2013, il est constaté :

Un excédent de **256 038,94€** à la section d'investissement
Un excédent de **229 441€** à la section de fonctionnement
Un total excédentaire des sections de **485 479,94€**

Il convient de prendre en compte le résultat final avec la reprise des résultats, **le résultat de clôture de l'exercice 2013 est excédentaire de 607 467.10€**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la concordance constatée du compte administratif avec le compte de gestion établi par le percepteur.

Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas participé au vote

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2013 du budget général.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°3 :
Vote du budget primitif 2014

Vu la présentation du budget. Lecture est donnée des recettes prévues et des crédits inscrits aux différents comptes de ce budget qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses totales : **1 652 069.12€**- Recettes totales : **1 652 069.12€**

Section de fonctionnement

Dépenses totales : **1 571 322€**- Recettes totales : **1 571 322€**

➤ **Vu le Code général des collectivités territoriales**

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

➤ **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de voter le budget primitif général 2014.

➤ **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°4 :
Vote du produit et des taux de contributions directes pour l'exercice 2014.

Vu l'exposé sur le budget primitif de l'exercice 2014, il convient de voter le montant du produit attendu des contributions directes à mettre en recouvrement pour l'exercice 2014, celui-ci s'élève à **270 716€**

Les taux 2014 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 8.42%

Taxe foncière bâti : 8.62%

Taxe foncière non bâti : 76.03%

➤ **Vu le Code général des collectivités territoriales**

➤ **Vu le budget primitif 2014 exposé**

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

➤ **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de ne pas augmenter les taux proposés.

➤ **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de valider l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

➤ **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°5 :
Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013 – Budget Maison médicale

A la clôture de l'exercice 2013, il est constaté :

Un excédent de **132 793,36€** à la section d'investissement.

Un excédent de **146 986,25€** à la section de fonctionnement.

Un total excédentaire des sections de **279 779.61€**

Il convient de prendre en compte la reprise des résultats, **le résultat de clôture de l'exercice 2013 est déficitaire de 98 104,13€**

➤ **Vu le Code général des collectivités territoriales**

➤ **Vu la concordance constatée du compte administratif avec le compte de gestion établi par le percepteur.**

➤ **Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas participé au vote**

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

➤ **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2013 du budget Maison Médicale.

➤ **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°6 :
Vote du budget 2014 – Maison Médicale

Vu la présentation du budget. Lecture est donnée des recettes prévues et des crédits inscrits aux différents comptes de ce budget qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses totales : **284 886,24€**- Recettes totales : **284 886,24€**

Section de fonctionnement

Dépenses totales : **58 400€**- Recettes totales : **58 400€**

➤ **Vu le Code général des collectivités territoriales**

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

➤ **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de voter le budget 2014 – Maison Médicale.

➤ **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°7 :

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013 – Budget de l'eau et de l'assainissement

A la clôture de l'exercice 2013, il est constaté :

Un déficit de **16 224,99€** à la section d'investissement

Un déficit de **16 125,91€** à la section de fonctionnement

Un total déficitaire des sections de **32 350,90€**

Il convient d'y ajouter la reprise des résultats, **le résultat de clôture de l'exercice 2013 est excédentaire de 89 350,25€**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la concordance constatée du compte administratif avec le compte de gestion établi par le percepteur.

Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas participé au vote

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

➤ **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2013 du budget eau et assainissement.

➤ **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°8 :

Vote du budget de l'eau et de l'assainissement 2014.

Vu la présentation du budget. Lecture est donnée des recettes prévues et des crédits inscrits aux différents comptes de ce budget qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses totales : **130 784,54€**- Recettes totales : **130 784,54€**

Section de fonctionnement

Dépenses totales : **158 138,57€**- Recettes totales : **158 138,57€**

➤ **Vu le Code général des collectivités territoriales**

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :

➤ **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de voter le budget 2014 – eau et assainissement.

➤ **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°9 :
Vote des subventions aux associations.

Vu le tableau présenté

Vu le Code général des collectivités territoriales

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'approuver le tableau des subventions versées aux associations.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°10 :
Reconduction de l'indemnité annuelle du receveur

Vu le Code général des collectivités territoriales

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE) de reconduire l'indemnité annuelle du receveur.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°11 :
Autorisation générale et permanente de poursuite

Vu le Code général des collectivités territoriales

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) de donner au Trésorier de Kaysersberg l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et rôles émis par la commune.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°12 :
Rénovation du belvédère – Accord de principe

Dans le cadre de la rénovation du belvédère au Col de FRELAND et en vue de la célébration du centenaire de la guerre 14-18, un devis a été demandé auprès des établissements Antoine SARL à Lapoutroie pour effectuer la prestation. Le montant de la dépense se monte à 10 526.03€H.T.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Fréland :
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'émettre un accord de principe pour la réfection du belvédère au Col de FRELAND par l'entreprise Antoine SARL et ce pour un montant de dépense de 10 526.03€ H.T.
- **DECIDE** (à l'unanimité des voix des membres présents) d'établir une demande de subvention au projet auprès de l'Etat et de Collectivités locales susceptibles d'être concernés par le projet compte-tenu de sa valeur patrimoniale et historique.
- **AUTORISE** (à l'unanimité des voix des membres présents) le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Jean-Louis BARLIER